

A Comment construire la paix après un conflit européen d'une ampleur sans précédent ?

REPÈRES

La guerre de Trente Ans (1618-1648)

• En finir avec trente ans de guerre. Les traités de Westphalie mettent fin à la guerre de Trente Ans, conflit qui a ravagé le **Saint Empire romain germanique**. Depuis 1618, les princes protestants se sont révoltés contre l'autorité de l'Empereur **Habsbourg**, soutenu par les princes catholiques de l'Empire. Le conflit a pris une dimension européenne avec l'intervention notamment de l'Espagne aux côtés de l'Empereur, de la Suède, du Danemark et de la France aux côtés des princes protestants. La guerre de Trente Ans est ainsi un empilement de quatre conflits : un conflit constitutionnel sur le fonctionnement du Saint Empire, un conflit religieux, un conflit pour la suprématie en Europe et un conflit territorial.

• L'aboutissement de cinq ans de négociations. Dès 1629, plusieurs paix séparées ont été signées, sans mettre fin au conflit. Ce n'est qu'en 1643 que les princes et représentants de l'Empire, réunis à Francfort, obtiennent de l'Empereur la tenue d'un congrès, qui s'ouvre dans deux villes de Westphalie transformées en zones neutres (Münster et Osnabrück) en 1644. Quasiment tous les belligérants (soit 194 principautés) y participent. Ces conférences aboutissent en 1648 à trois grands traités, prenant en compte toutes les dimensions du conflit.



1 La guerre de Trente Ans, un conflit européen long et destructeur

	Traité de Münster 1	Traité de Münster 2	Traité d'Osnabrück
Date de signature	30 janvier 1648	24 octobre 1648	24 octobre 1648
États impliqués	Espagne et Provinces-Unies	France et Saint Empire	Suède et Saint Empire
Principales dispositions	Règlement de la « guerre de 80 ans » entre l'Espagne et les Provinces-Unies par l'indépendance des Provinces-Unies	Règlement des questions territoriales entre la France et le Saint Empire; règles de fonctionnement et règlement des litiges au sein du Saint Empire	Règlement des questions territoriales entre la Suède et le Saint Empire
Procédure	Négociations écrites via les intermédiaires : l'ambassadeur de la République de Venise et le nonce pontifical (envoyé du pape)		Négociations directes et orales

2 Caractéristiques principales des trois traités de Westphalie

3 L'action des diplomates

«Abel Servien (1593-1659) représente Louis XIV aux pourparlers de Münster [...]. Protégé successivement par les cardinaux de Richelieu et Mazarin, [...] il occupe le poste de secrétaire d'État à la Guerre [de 1630 à 1636]. Tombé en disgrâce, il est rappelé par Mazarin en 1643 et nommé [...] en qualité d'ambassadeur extraordinaire plénipotentiaire pour les négociations de Westphalie en même temps que le comte d'Avaux. L'opposition entre les deux hommes perturbe le travail de la délégation française. Leurs engagements politiques et leurs méthodes sont antagonistes. Leurs caractères et leurs idées sont incompatibles. [...] Servien supporte mal la primauté accordée à d'Avaux, due à sa longue carrière dans les ambassades. Au cours des conférences, les manières brutales de Servien s'opposent aux façons plus habiles du comte d'Avaux qui éclipsent également dans ces occasions son collègue par sa culture classique. Le fait religieux est aussi un constant sujet d'affrontement entre les deux hommes. [...] D'Avaux est un ardent défenseur des intérêts de l'Église. Représentant les "politiques", Servien recherche avant tout l'abaissement de la maison d'Autriche par le moyen d'alliances protestantes. Après le départ en 1648 du duc de Longueville¹ et du comte d'Avaux, il obtient les pleins pouvoirs pour traiter seul. Après la signature des traités de Westphalie, il devient membre du Conseil d'en-haut, ministre d'État et garde des Sceaux.»

«Abel Servien, un négociateur opiniâtre et pragmatique à Münster (1644-1648)», www.diplomatie.gouv.fr, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

1. Plénipotentiaire envoyé à Münster en 1645 après une brutale dispute entre d'Avaux et Servien, alors que la diplomatie française perd de son influence.



VOCABULAIRE

Habsbourg : maison royale régnant sur l'Autriche et une partie de la Suisse et, par le jeu des mariages et des alliances sur l'Espagne, les Pays-Bas, la Bohême et la Hongrie.

Plénipotentiaire : agent diplomatique qui n'a pas le rang d'ambassadeur mais qui, du fait de la lenteur des communications à l'époque, a pleins pouvoirs pour l'accomplissement d'une mission.

Saint Empire romain germanique : fondé en 962, le Saint Empire est devenu au XVII^e siècle une vaste structure confédérale composée de multiples États, dont des monarchies catholiques et protestantes. Plus de 1 800 territoires le composent.

4 Un traité pour « une paix générale » après « une longue et rude guerre »

«Au Nom de la Très Sainte et Indivisible Trinité.

Qu'il soit notoire à tous [...] qu'après que les divisions et les troubles qui avaient commencé depuis plusieurs années dans l'Empire Romain¹, eurent crû jusqu'au point, que non seulement toute l'Allemagne, mais aussi quelques Royaumes voisins, et principalement la France, s'y seraient trouvés tellement enveloppés, qu'il serait né de là une longue et rude guerre, premièrement entre [suivent les noms des belligérants] d'où s'est ensuivie une grande effusion du sang Chrétien, et la désolation de plusieurs provinces; enfin il serait arrivé par un effet de la bonté divine, que par les soins et les offices de la Sérénissime République de Venise, [...] on serait entré de part et d'autre dans des pensées d'une paix générale; et à cette fin [...], on aurait arrêté le jour pour tenir une assemblée de **Plénipotentiaires** à Münster et à Osnabrück [en juillet 1643].

En suite de quoi les Ambassadeurs Plénipotentiaires dûment établis de part et d'autre, [suivent les noms des ambassadeurs] ont par l'entremise et les soins du très illustre et très excellent Ambassadeur [...] de Venise [...], lequel pendant l'espace de cinq années ou environ s'est exactement acquitté de la fonction de Médiateur, avec un esprit éloigné de partialité, après l'invocation du secours divin, et l'échange réciproque des pouvoirs de tous les Plénipotentiaires, [...] consenti unanimement, et arrêté les lois mutuelles de paix et d'amitié en la teneur suivante.»

D'après le préambule du traité de Münster du 24 octobre 1648, texte français modernisé.

1. Le Saint Empire romain germanique.

ANALYSER DES DOCUMENTS

Parcours 1 :

1. Localiser le conflit, les causes et les acteurs participant à la guerre de Trente ans.
2. Quelles sont les ambitions et les méthodes mises en œuvre par ces traités ?
3. Quels acteurs jouent un rôle fondamental ? Quel rôle précis joue la République de Venise.
4. Expliquer la mission d'Abel Servien et les difficultés auxquelles il est exposé.

Parcours 2 :

Après avoir présenté les causes de la guerre de Trente ans, vous montrerez que les traités de Westphalie illustrent des ambitions et des modes d'action novateurs.

B Quelles nouvelles règles pour garantir la paix en Europe ?

REPÈRES

Le système westphalien

• Une «**paix blanche**»? Aucun grand vainqueur n'émerge des traités de Westphalie. Les acquis territoriaux concédés à certains États restent modestes. Cependant, la France et la Suède sont déclarées puissances garantes des traités de paix.

• Un nouvel équilibre dans le Saint Empire. Le pouvoir de l'Empereur est légèrement amoindri. Les princes peuvent désormais conclure des traités pour leur sûreté réciproque. Les traités confirment également des libertés religieuses et l'acceptation par les princes du Saint Empire d'une certaine diversité confessionnelle (catholique, protestante et calviniste). La paix est ainsi proclamée «**chrétienne**».

• Une paix in fine durable. Les traités de Westphalie de 1648 laissent cependant plusieurs problèmes en suspens, comme la question de la démobilisation des armées, qui est réglée en 1649-1650 à Nuremberg. La paix est alors célébrée dans les États allemands, mais on ne la croit pas durable jusqu'à la fin des années 1650 (la France et l'Espagne continuent de s'affronter jusqu'en 1659). Les traités commencent alors à être considérés comme une bonne paix et deviennent à partir du XVIII^e siècle un modèle politique en matière de relations internationales, un exemple de multilatéralisme européen.



VOCABULAIRE

Paix blanche : paix dite « sans vainqueur ni vaincu », conclue sur la base d'une absence d'annexion, d'indemnité, de réparations par les belligérants.



1 L'Europe après les traités de Westphalie

2 Les libertés des États dans le Saint Empire

«LXIV. Et afin de pourvoir à ce que dorénavant il ne naisse plus de différends dans le gouvernement civil; que tous et chacun [les électeurs, princes et États de l'Empire] soient tellement établis et confirmés en leurs anciens droits, prérogatives, privilèges, libre exercice du droit territorial, tant au spirituel qu'au temporel, seigneuries, droits régaliens [...], qu'ils ne puissent jamais y être troublés de fait par qui que ce soit, sous aucun prétexte que ce puisse être.

LXV. Qu'ils jouissent sans contradiction du droit de suffrage dans toutes les délibérations touchant les affaires de l'Empire; surtout où il s'agira de faire ou interpréter des lois, résoudre une guerre, imposer un tribut, ordonner des levées et logements de soldats [...]; et ou aussi il faudra faire une Paix, ou des alliances, et traiter d'autres semblables affaires, qu'aucune de ces choses ou semblables ne soit faite ou reçue sans l'avis et le consentement d'une assemblée libre de tous les États de l'Empire; que surtout chacun des États de l'Empire jouisse librement et à perpétuité du droit de faire entre eux, et avec les étrangers, des alliances pour la conservation et sûreté d'un chacun, pourvu néanmoins que ces sortes d'alliances ne soient ni contre l'Empereur et l'Empire, ni contre la paix publique, ni principalement contre cette transaction; et qu'elles se fassent sans préjudice, en toutes choses, du serment dont chacun est lié à l'Empereur et à l'Empire.»

D'après les articles 64 et 65 du traité de Münster du 24 octobre 1648.

